CONDUITE A TENIR
EN CAS D'ACCIDENT DE CHASSE

-UN SEUL MOT A RETENIR : **PAS**

-PROTEGER
-ALERTER
-SECOURIR

1) PROTEGER

Dans le cas d'un accident de chasse ou autre, il s'agira de :

- désarmer les fusils,
- écarter les chiens,
- sécuriser les alentours de la victime afin d'éviter le sur-accident.

2) ALERTER

- QUI ? Les Sapeurs-Pompiers ---> **18 ou 112** (à partir d'un téléphone portable ou fixe)
- Communiquer les renseignements suivant :
- **Adresse** : Numéro de gabion :……..
  Commune :…….
  Rue ou lieu-dit :……..
  Nom du propriétaire :……

- Informations sur la victime :

- Type de blessure (arme à feu, coupure, fracture…),
- Localisation de la blessure (bras, jambe, poitrine…),
- Importance de la blessure (dégâts apparents),
- Perte de connaissance ou non (respire, vous parle…),
- Abondance du saignement,
- Gestes de secours déjà effectués.

- Informations complémentaires :

- Les ambulances ne pouvant circuler dans le marais, précisez à l'opérateur s'il faut engager un véhicule « tout terrain » ou une embarcation pour accéder sur les lieux de l'accident.

- **Si possible, envoyer une personne au devant des secours afin de guider ceux-ci dans le marais.**

3) SECOURIR

- **Ne jamais s'improviser chirurgien**,
- Si la victime ne répond pas, la mettre sur le coté,
- Protéger la plaie avec un tissu propre (ex : torchon, mouchoir…),
- Si le saignement est abondant, comprimer la plaie avec un linge propre,
- Si nécessaire faire un garrot entre la plaie et le cœur (ceinture) en pensant à bien noter l'heure de pose. **Ne jamais enlever ce garrot**, seul le médecin est habilité à ôter celui-ci.
- Allonger la victime pieds légèrement surélevés si celle-ci est consciente,
- Garder le contact avec la victime en lui parlant,
- Protéger la victime du froid en la couvrant d'une couverture.

4) CONCLUSION

Même si le blessé est un copain, garder toujours votre sang froid afin de :

- Ne pas ajouter un stress supplémentaire à la victime qui n'en a vraiment pas besoin,
- Permettre une intervention rapide des secours et dans de bonnes conditions.